



**Saint-Symphorien-  
d'Ozon**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint Symphorien d'Ozon,  
Le 19 janvier 2022

## **NOTE DE PRESENTATION**

**Objet :** **Débat d'orientation budgétaire - Exercice 2022**  
*(Séance du Conseil Municipal du mardi 25 janvier 2022)*

Vu les articles L.2121-20 et L.2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales ;

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, il est imposé qu'un débat ait lieu au Conseil Municipal sur « les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés », dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

La tenue de ce débat a vocation à éclairer le vote des élus mais n'a pas en lui-même de caractère décisionnel.

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre une présentation des grandes orientations pluriannuelles et être alimenté par une analyse rétrospective et prospective de la situation de la Commune dans un contexte budgétaire tant national que local.



<b>1. Le contexte international, national <u>et local</u></b>	
1.1.....	Le contexte international et européen 3
1.2.....	Le contexte national et régional 4
1.3.....	Le contexte local 5
1.4.....	La loi de finance pour 2022 5
<b>2. Analyse rétrospective et prospective des finances de la ville de Saint-Symphorien-d'Ozon 7 à 16</b>	
<b>3. Les grandes orientations pluriannuelles retenues..... 16</b>	
<b>4. Projet de budget principal de la Commune : les perspectives d'orientations pour 2022 .....</b>	
4.1.Les recettes de fonctionnement .....	17
4.1.1. Fiscalité.....	17
4.1.2. Concours de l'Etat .....	17
4.1.3. Autres recettes .....	18
4.2.Les dépenses de fonctionnement .....	18
4.2.1. Zoom sur les dépenses de personnel.....	18
4.2.2. Subventions.....	18
4.2.3. Autres dépenses de fonctionnement.....	19
4.3.La section d'investissement .....	20
4.3.1. Dette.....	20
4.3.2. Recettes d'investissement .....	20
4.3.3. Dépenses d'investissement.....	21
<b>5. Projet de budget annexe de la Commune - Assainissement collectif : les perspectives d'orientations pour 2021 .....</b>	
5.1.La section de fonctionnement.....	22
5.1.1. Les recettes .....	22
5.1.2. Les dépenses .....	22
5.2.La section d'investissement .....	23
5.2.1. Les recettes .....	23
5.2.2. Les dépenses .....	23



## **1. Le contexte international, national et local**

### **1.1. Le contexte international et européen**

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2 en Chine puis à son développement dans le reste du monde, l'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restriction imposées pour y faire face.

Les gouvernements pour enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie ont eu recours à des mesures de confinement dans un premier temps.

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 début 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaires massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les Etats-Unis qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui ont pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe avec des plans de soutien budgétaires plus hétérogènes selon les capacités respectives des pays et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. La Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part des pénuries de biens intermédiaires ont limité certaines productions industrielles et une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc).

Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies entre la fin de l'année 2021 et au premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4 % en 2022.

En zone euro la reprise est plus tardive mais solide. Les confinements ont été plus longs et plus stricts et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement qu'aux Etats-Unis. La croissance a conservé un rythme soutenu en 2021 mais différencié selon les pays. Les activités de services ont pu bénéficier cet été des allègements des contraintes (comme le tourisme). L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes mais a été contrainte par la pénurie de certains composants et des difficultés d'approvisionnement. L'inflation s'est accélérée notamment à cause de la hausse importante des prix de l'énergie. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (4,1 % en zone euro en octobre contre 0,9 % en janvier 2021).

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres 2021. Dans ce contexte inflationniste, la BCE a maintenu un quasi statut quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devaient se dissiper dans les prochains mois.



Elle a toutefois réduit légèrement le rythme de ses achats nets d'actifs au T3 dans le cadre du PEPP. Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 %, après - 6,5 % en 2020 puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %.

## **1.2. Le contexte national et régional**

Malgré la quatrième vague puis la cinquième vague, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Grâce à la progression de la vaccination contre le COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France. En stagnation au premier trimestre de l'année 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au second semestre et de 3 % au troisième trimestre atteignant presque son niveau d'avant crise sanitaire. Cette dynamique s'explique par la reprise de la demande dans le secteur des services, la progression de la consommation des ménages et de la consommation publique et l'accélération du commerce extérieur. L'investissement a en revanche très légèrement baissé.

La cinquième vague freine cette croissance ainsi que la difficulté pour de nombreuses entreprises françaises d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbée. D'ici la fin de l'année 2021, la population active retrouverait une trajectoire tendancielle et le taux de chômage baisserait se positionnant en dessous des niveaux pré-pandémiques. Cette amélioration s'accompagne néanmoins du retour des difficultés en terme de recrutement par exemple pour le secteur du bâtiment.

Après un épisode de baisse l'année dernière, de 1,5 % en janvier 2020 à un plus bas de 0 % en décembre, l'inflation a progressivement regagné du terrain pour atteindre 2,6 % en octobre 2021. Ceci s'explique en partie par la hausse de la composante énergie. L'inflation s'est avérée plus élevée que ce qui était précédemment anticipé mais son caractère transitoire n'est pas remis en cause à ce stade. Toutefois les incertitudes concernant les pénuries de certains biens intermédiaires, le niveau élevé des prix du gaz cet hiver, les risques de nouvelles ruptures des approvisionnements en cas de nouveaux confinements rendent les projections d'inflation plus incertaines. L'inflation sous-jacente atteindrait en moyenne 1,1 % en 2021 et 1,3 % en 2022.

Les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB. Ainsi le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

Le rebond de l'investissement a été particulièrement vigoureux. Après un recul marqué mais moindre qu'initialement craint en 2020, l'investissement a dépassé son niveau d'avant-crise dès le 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, aussi bien pour les entreprises que pour les ménages.

Le plan d'investissement France 2030 a été dévoilé, au total 30 milliards d'euros devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique.

### **1.3. Le contexte local**

Cette pandémie a aussi eu des répercussions sur les finances des entités publiques locales pour les années 2020 et 2021. Certaines dépenses n'ont pas été réalisées (par exemple la non ouverture de la piscine a supprimé certaines dépenses etc), mais des dépenses supplémentaires (achat de masques, protection pour les agents, gel hydro alcoolique etc) et des recettes en diminution (par exemple certains services publics fermés).

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, l'enjeu est de favoriser la reprise économique en 2021 puis en 2022 par l'investissement contenu dans les budgets communaux.

Pour rappel, l'année 2018 a été marquée par le transfert de certains services du CCAS à la Ville.

Le CCAS gérait la compétence petite enfance et jeunesse.

Le secteur petite enfance comprend : - un établissement d'accueil du jeune enfant « la coccinelle »  
- un relais d'assistantes maternelles.

Le CCAS gérait en outre un accueil de loisirs sans hébergement.

Concernant l'organisation administrative desdits services, l'autonomie de gestion du CCAS était relative puisque de nombreux services de la Ville étaient d'ores et déjà mutualisés. Le rattachement de la politique petite enfance et jeunesse au sein d'une même collectivité permet de poursuivre les objectifs de la Ville en matière de continuité du parcours éducatif, de cohérence de l'organisation et d'accroître la lisibilité auprès des partenaires (CCAS, Trésor Public, ...).

Pour l'ensemble de ces raisons, le secteur petite enfance et jeunesse a été transféré du CCAS à la commune à compter du 01 janvier 2018.

Ces services sont désormais intégrés dans les budgets de la Ville, certains indicateurs étant ainsi en augmentation.

### **1.4. La loi de finance pour 2022**

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté définitivement.

C'est un document de fin de cycle, contenant des ajustements sur les deux réformes fiscales avec peu d'impact sur les collectivités territoriales.

La loi de finance tient compte du contexte de la crise sanitaire de 2020 et 2021. Elle prend en compte l'augmentation continue de la dette publique et en parallèle elle annonce la continuité du plan de relance.

Le budget 2022 s'insère dans la continuité de l'action engagée par le gouvernement.

La reprise économique amorcée depuis le printemps devrait permettre une croissance toujours soutenue en 2022 (+4 %) après un fort rebond en 2021 (+6 %).

Grace à cette embellie, le déficit public devrait diminuer, passant de 7 % en 2021 à 5 % du PIB en 2022.

Ainsi, sous l'effet de la nette réduction du déficit public et de la poursuite du rebond du PIB en 2022, la dette devrait refluer l'an prochain, avec un ratio autour de 114 points de PIB, après une progression très forte en 2020 à 115 points de PIB (+17,5 points par rapport à 2019) et une quasi stabilisation en 2021 (115,3 points).

Les principales mesures concernant le secteur public local :

- Le déploiement du plan de relance se poursuivra en 2022, avec la matérialisation du soutien de l'Union européenne
- Les concours financiers de l'Etat progressent par rapport à 2021.
- Le montant de la DGF est stable à périmètre constant pour la cinquième année consécutive avec un montant de 26,8 milliards d'euros, 18,3 pour le bloc communal et 8,5 pour les départements. Les dotations de péréquation des communes sont majorées de 190 millions d'euros à hauteur de 95 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine et de 95 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale. La dotation nationale de péréquation verrait son enveloppe inchangée pour la 8ème année consécutive.
- Des dotations de soutien à l'investissement local en hausse pour 2022 : les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2 milliards d'euros, montant en hausse (lié à la DSIL) comparativement à 2021. La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) s'élève à 1 046 millions d'euros, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à 907 millions d'euros (+337 millions d'euros par rapport à 2021) et la dotation politique de la ville à 150 millions d'euros.
- Compensation intégrale pendant 10 ans de la perte de recettes liée à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties applicable aux logements sociaux.
- Suppression des taxes à faible rendement et suppression de dépenses fiscales inefficaces : poursuite de l'effort de rationalisation du droit fiscal opéré par les lois de finances pour 2019, 2020 et 2021. Cette disposition simplifie le droit fiscal, allège la pression fiscale et réduit les coûts de recouvrement en procédant à la réduction du nombre de prélèvements frappant les particuliers et les entreprises.
- Réforme des indicateurs financiers et fiscaux servant au calcul et à la répartition de la dotation globale de fonctionnement et des mécanismes de péréquation.
- La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives devrait être plus importante qu'en 2021 compte-tenu de l'inflation.
- Réforme des modalités d'attribution de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité : elles concernent les communes situées dans une zone Natura 2000, dans un parc national ou dans un parc naturel marin et désormais aux parcs naturels régionaux. Cette dotation est doublée et de chiffre à 20 millions d'euros.



## 2. rétrospective et prospective des finances de la Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon

### 2.1. Ratios de fonctionnement

Épargne de gestion = recettes réelles de fonctionnement-dépenses réelles de fonctionnement de gestion courante.

Épargne brute = épargne de gestion- remboursement des intérêts de la dette (66111).

Épargne nette = épargne brute-remboursement en capital de la dette (1641).

	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
L'épargne de gestion	1 048 399 €	1 080 472 €	1 089 477 €	1 044 864 €	2 169 829 €	1 027 043 €	1 308 772 €	1 112 894 €
L'épargne brute	1 047 953 €	1 070 272 €	1 079 302 €	1 024 864 €	2 151 897 €	1 007 043 €	1 289 275 €	1 089 894 €
L'épargne nette	1 020 972 €	1 000 272 €	1 009 610 €	884 864 €	2 012 801 €	797 043 €	1 149 418 €	879 894 €

Les ratios montrent que la capacité d'épargne nette de la Ville est à un niveau important et que l'évolution de 2018 à 2022 est maîtrisée.

Pour 2020, la vente des terrains pour l'opération « Centre Bourg » vient considérablement augmenter ce chiffre.

### 2.2. Besoin de financement

Besoin de financement annuel = dépenses d'investissement à financer - recettes d'investissement hors emprunt

<b>BP 2017</b> : Dépenses d'investissement à financer y compris les restes à réaliser N-1	5 719 868 €	-	<b>BP 2017</b> : Recettes d'investissement hors emprunts y compris les restes à réaliser N-1	4 763 181 €	=	Besoin de financement en emprunt	956 687 €
Dépenses d'équipement	5 586 875 €		Recettes d'équipement	217 601 €		emprunt pris	0 €
Dépenses financières d'inv	105 000 €		Recettes financières	1 495 423 €			
Autres dépenses d'ordre	27 993 €		Autres recettes d'ordre	918 622 €			
			excédent d'inv reporté	2 131 535 €			

<b>BP 2018</b> : Dépenses d'investissement à financer y compris les restes à réaliser N-1	6 252 909 €	-	<b>BP 2018</b> : Recettes d'investissement hors emprunts y compris les restes à réaliser N-1	3 033 699 €	=	Besoin de financement en emprunt	3 219 210 €
Dépenses d'équipement	6 145 639 €		Recettes d'équipement	468 727 €		emprunt pris	1 100 000 €
Dépenses financières d'inv	39 000 €		Recettes financières	637 394 €			
Autres dépenses d'ordre	68 270 €		Autres recettes d'ordre	1 023 234 €			
			excédent d'inv reporté	904 344 €			

<b>BP 2019</b> : Dépenses d'investissement à financer y compris les restes à réaliser N-1	6 792 406 €	-	<b>BP 2019</b> : Recettes d'investissement hors emprunts y compris les restes à réaliser N-1	4 673 196 €	=	Besoin de financement en emprunt	2 119 210 €
Dépenses d'équipement	6 630 037 €		Recettes d'équipement	93 658 €		emprunt pris	1 060 000 €
Dépenses financières d'inv	80 369 €		Recettes financières	1 587 585 €			
Autres dépenses d'ordre	82 000 €		Autres recettes d'ordre	1 137 954 €			
			excédent d'inv reporté	1 853 999 €			

<b>BP 2020</b> : Dépenses d'investissement à financer y compris les restes à réaliser N-1	6 355 988 €	-	<b>BP 2020</b> : Recettes d'investissement hors emprunts y compris les restes à réaliser N-1	5 296 779 €	=	Besoin de financement en emprunt	1 059 209 €
Dépenses d'équipement	6 131 988 €		Recettes d'équipement	696 652 €		emprunt pris	0
Dépenses financières d'inv	142 000 €		Recettes financières	1 545 052 €			
Autres dépenses d'ordre	82 000 €		Autres recettes d'ordre	1 099 972 €			
			excédent d'inv reporté	1 955 103 €			

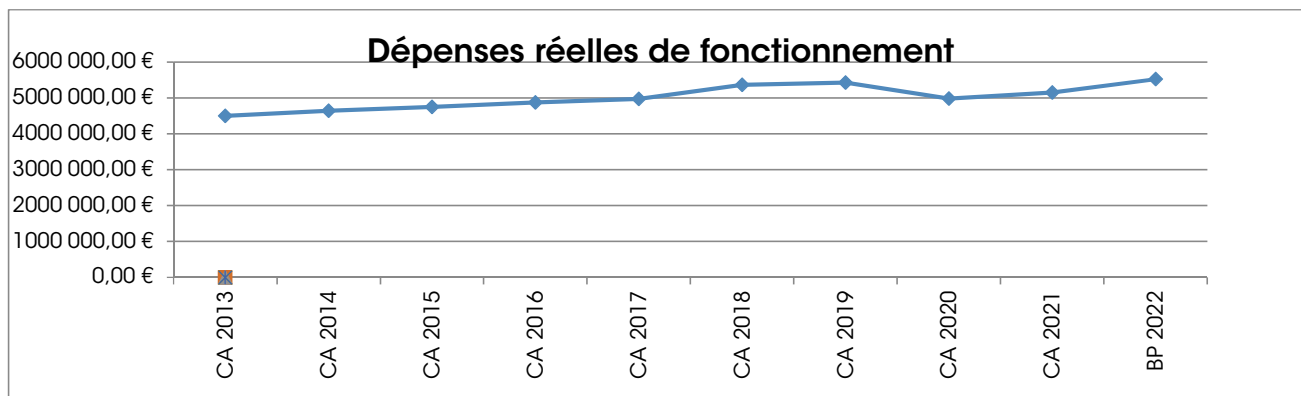
<b>BP 2021</b> : Dépenses d'investissement à financer y compris les restes à réaliser N-1	5 517 971 €	-	<b>BP 2021</b> : Recettes d'investissement hors emprunts y compris les restes à réaliser N-1	4 458 763 €	=	Besoin de financement en emprunt	1 059 208 €
Dépenses d'équipement	5 148 657 €		Recettes d'équipement	777 865 €		emprunt pris	montant à définir
Dépenses financières d'inv	237 314 €		Recettes financières	1 052 779 €			
Autres dépenses d'ordre	132 000 €		Autres recettes d'ordre	1 131 626 €			
			excédent d'inv reporté	1 496 493 €			

<b>BP 2022</b> : Dépenses d'investissement à financer y compris les restes à réaliser N-1	4 949 600 €	-	<b>BP 2022</b> : Recettes d'investissement hors emprunts y compris les restes à réaliser N-1	4 428 215 €	=	Besoin de financement en emprunt	521 385 €
Dépenses d'équipement	4 605 600 €		Recettes d'équipement	1 103 402 €		emprunt pris	montant à définir
Dépenses financières d'inv	212 000 €		Recettes financières	976 762 €			
Autres dépenses d'ordre	132 000 €		Autres recettes d'ordre	1 217 699 €			
			excédent d'inv reporté	1 130 352 €			

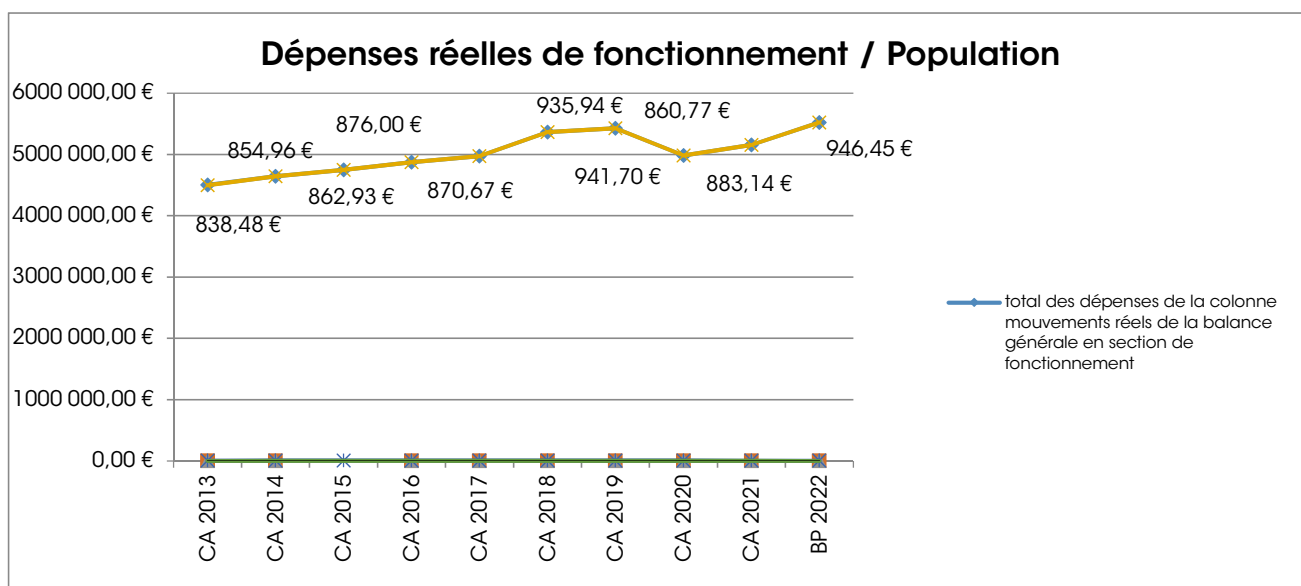
Le budget d'assainissement n'a pas d'emprunt prévu pour 2019, 2020 2021 et 2022.



L'analyse rétrospective et prospective exposée ci-après repose sur les ratios de niveau obligatoires pour les communes de plus de 3 500 habitants et un ratio de structure qu'est « Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement », les ratios de structure n'étant pas obligatoires pour les Communes inférieures à 10 000 habitants.



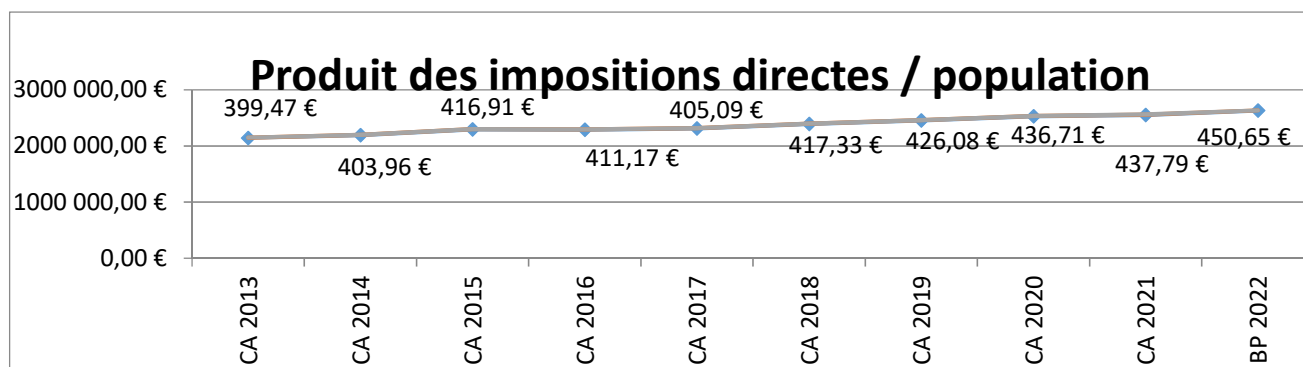
Années	Dépenses réelles de fonctionnement	Différence année N - année N-1	%
CA 2012	4 334 837,34 €		100%
CA 2013	4 502 949,39 €	168 112,05 €	4%
CA 2014	4 644 129,23 €	141 179,84 €	3%
CA 2015	4 747 822,36 €	103 693,13 €	2%
CA 2016	4 873 199,46 €	125 377,10 €	3%
CA 2017	4 971 501,30 €	98 301,84 €	2%
CA 2018	5 366 670,88 €	395 169,58 €	8%
CA 2019	5 426 064,23 €	59 393,35 €	1%
CA 2020	4 984 693,28 €	441 370,95 €	-8%
CA 2021	5 154 026,40 €	169 333,12 €	3%
BP 2022	5 523 475,67 €	369 449,27 €	7%



La tendance sur 2012-2022 du ratio « Dépenses réelles de fonctionnement / Population » et dépenses réelles de fonctionnement est en légère hausse.



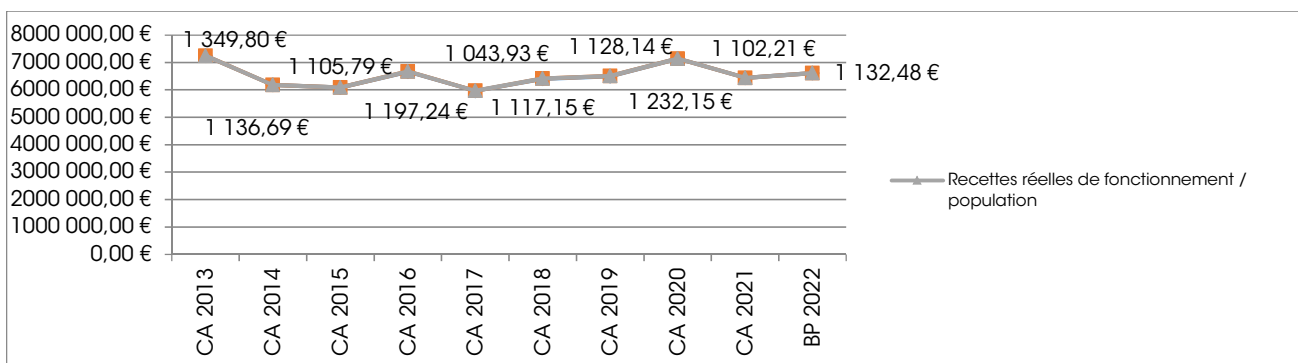
Les dépenses de fonctionnement relèvent principalement des dépenses de personnel et des dépenses d'entretien du patrimoine communal, qui bénéficient aux administrés et aux associations. Enfin, au regard de l'inflation des normes, de nouvelles charges s'imposent aux collectivités territoriales.



La tendance sur 2013-2022 du ratio « Produit des impositions directes / population » est à la hausse. Cette hausse s'explique par l'augmentation du produit des impositions directes des taxes foncières.

Les taux n'ayant pas été modifiés depuis 2010, cette augmentation est principalement le fruit de la revalorisation forfaitaire des bases et de leur augmentation (ex : construction de logements supplémentaires augmentant l'assiette d'imposition).

Suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation, ce ratio va stagner.



Le ratio « Recettes réelles de fonctionnement / Population » reste relativement stable sur la période 2013-2022.

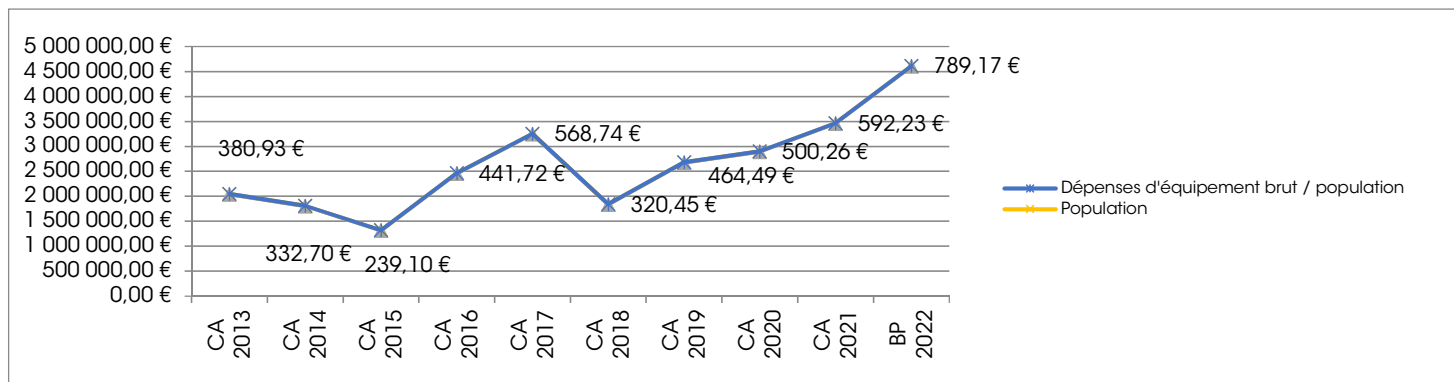
2013 a été marqué par un pic de recettes exceptionnelles lié à la vente de biens communaux (terrains [parcelle AV24 à la SEMCODA pour 226 000 € en 2012, parcelle AN31 pour 76 200 € en 2013], appartements et parking [2 appartements et parkings Résidence Bois d'Ozon pour 373 000 € en 2013], la partie bâtie du domaine Dupoizat pour 800 000 € en 2013).

Cependant une baisse est à souligner à compter de 2014 suite au gel des dotations de l'Etat puis des baisses annoncées des concours financiers de l'Etat à destination des collectivités territoriales pour les années suivantes.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent légèrement à partir de 2018.

Pour 2020, la vente des terrains pour l'opération « Centre Bourg » augmente ce ratio. Pour 2021 ce ratio va à nouveau diminuer et se stabiliser en 2022.

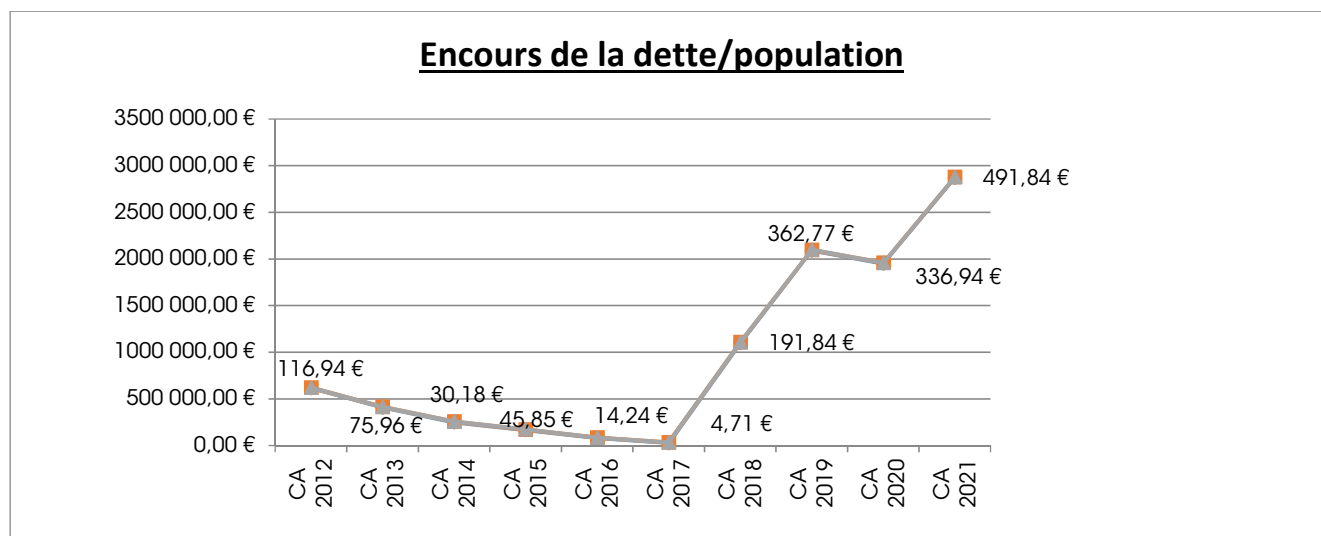
La tendance sur 2012-2022 du ratio « Dépenses d'équipement brut / Population » est en augmentation.



Ceci s'explique par la durée du cycle électoral communal, dont les investissements connaissent traditionnellement un fort ralentissement les deux premières années (temps de prise de possession des dossiers et lancement des études nécessaires à la réalisation des travaux) et un pic à compter de la troisième année, lié à la mobilisation des crédits suite au démarrage des travaux.

La volonté politique de l'équipe municipale est de favoriser le maintien d'un haut niveau d'investissement.

Pour 2022, le montant des dépenses d'équipement intègre les restes à réaliser 2021.



La tendance 2012-2021 du ratio « Encours de la dette / population » est à la hausse. En effet, la Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon a souscrit un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, pour une durée de 15 ans, au taux de 1,09%, d'un montant de 1 100 000 € en 2018. Puis un emprunt en 2019, d'un montant de 1 060 000€, auprès de la Banque Postale, au taux de 0.57%, pour une durée de 15 ans.

Pour 2021, la Commune a signé un contrat de prêt avec la Banque des Territoires de la Caisse des dépôts et consignations d'un montant de 1 059 000 € au taux de 0.41 % sur 15 ans.

Pour 2022, la Commune s'est renseignée auprès de la Caisse d'Épargne, qui propose un taux à 1,20 % sur 15 ans.



Ainsi, l'encours de la dette de la commune au 31/12/2021 s'élève à 2 870 355. € et le prévisionnel au 31/12/2022 à 3 182 000 €.

En 2022, l'annuité de la dette se chiffre à 231 759.32 € soit 209 217.24 € en capital et 22 542.08 € en intérêts.

**Tableau d'amortissement des trois emprunts :**

numéro Echéance	Date Echéance	Capital Restant Dû Avant Echéance	Montant Capital	Taux Intérêts	Montant Intérêts	Annuité
1	25/02/2019	1 100 000,00 €	69 691,59 €	1,09	10 175,00 €	79 866,59 €
2	25/02/2020	1 030 308,41 €	68 430,17 €	1,09	11 436,42 €	79 866,59 €
3	25/02/2021	961 878,24 €	69 189,74 €	1,09	10 676,85 €	79 866,59 €
4	25/02/2022	892 688,50 €	69 957,75 €	1,09	9 908,84 €	79 866,59 €
5	25/02/2023	822 730,75 €	70 734,28 €	1,09	9 132,31 €	79 866,59 €
6	25/02/2024	751 996,47 €	71 519,43 €	1,09	8 347,16 €	79 866,59 €
7	25/02/2025	680 477,04 €	72 313,29 €	1,09	7 553,30 €	79 866,59 €
8	25/02/2026	608 163,75 €	73 115,97 €	1,09	6 750,62 €	79 866,59 €
9	25/02/2027	535 047,78 €	73 927,56 €	1,09	5 939,03 €	79 866,59 €
10	25/02/2028	461 120,22 €	74 748,16 €	1,09	5 118,43 €	79 866,59 €
11	25/02/2029	386 372,06 €	75 577,86 €	1,09	4 288,73 €	79 866,59 €
12	25/02/2030	310 794,20 €	76 416,77 €	1,09	3 449,82 €	79 866,59 €
13	25/02/2031	234 377,43 €	77 265,00 €	1,09	2 601,59 €	79 866,59 €
14	25/02/2032	157 112,43 €	78 122,64 €	1,09	1 743,95 €	79 866,59 €
15	25/02/2033	78 989,79 €	78 989,79 €	1,09	876,80 €	79 866,59 €
			1 100 000,00 €		97 998,85 €	1 197 998,85 €

numéro Echéance	Date Echéance	Capital Restant Dû Avant Echéance	Montant Capital	Taux Intérêts	Montant Intérêts	Annuité
1	01/10/2020	1 060 000,00 €	70 666,67 €	0,57	6 495,15 €	77 161,82 €
2	01/10/2021	989 333,33 €	70 666,67 €	0,57	5 717,52 €	76 384,19 €
3	01/10/2022	918 666,66 €	70 666,67 €	0,57	5 309,13 €	75 975,80 €
4	01/10/2023	847 999,99 €	70 666,67 €	0,57	4 900,73 €	75 567,40 €
5	01/10/2024	777 333,32 €	70 666,67 €	0,57	4 504,65 €	75 171,32 €
6	01/10/2025	706 666,65 €	70 666,67 €	0,57	4 083,94 €	74 750,61 €
7	01/10/2026	635 999,98 €	70 666,67 €	0,57	3 675,55 €	74 342,22 €
8	01/10/2027	565 333,31 €	70 666,67 €	0,57	3 267,16 €	73 933,83 €
9	01/10/2028	494 666,64 €	70 666,67 €	0,57	2 866,59 €	73 533,26 €
10	01/10/2029	423 999,97 €	70 666,67 €	0,57	2 450,37 €	73 117,04 €
11	01/10/2030	353 333,30 €	70 666,67 €	0,57	2 041,97 €	72 708,64 €
12	01/10/2031	282 666,63 €	70 666,67 €	0,57	1 633,58 €	72 300,25 €
13	01/10/2032	211 999,96 €	70 666,67 €	0,57	1 228,54 €	71 895,21 €
14	01/10/2033	141 333,29 €	70 666,67 €	0,57	816,79 €	71 483,46 €
15	01/10/2034	70 666,62 €	70 666,62 €	0,57	408,39 €	71 075,01 €



Numéro Echeance	Date Echeance	Capital Restant Du Avant Echeance	Montant Capital	Taux Interets	Montant Interets	Annuite
1	01/03/2022	1059000,00	17121,86	0,41	4173,05	21294,91
2	01/06/2022	1041878,14	17139,41	0,41	1067,93	18207,34
3	01/09/2022	1024738,73	17156,98	0,41	1050,36	18207,34
4	01/12/2022	1007581,75	17174,57	0,41	1032,77	18207,34
5	01/03/2023	990407,18	17192,17	0,41	1015,17	18207,34
6	01/06/2023	973215,01	17209,79	0,41	997,55	18207,34
7	01/09/2023	956005,22	17227,43	0,41	979,91	18207,34
8	01/12/2023	938777,79	17245,09	0,41	962,25	18207,34
9	01/03/2024	921532,7	17262,77	0,41	944,57	18207,34
10	01/06/2024	904269,93	17280,46	0,41	926,88	18207,34
11	01/09/2024	886989,47	17298,18	0,41	909,16	18207,34
12	01/12/2024	869691,29	17315,91	0,41	891,43	18207,34
13	01/03/2025	852375,38	17333,66	0,41	873,68	18207,34
14	01/06/2025	835041,72	17351,42	0,41	855,92	18207,34
15	01/09/2025	817690,3	17369,21	0,41	838,13	18207,34
16	01/12/2025	800321,09	17387,01	0,41	820,33	18207,34
17	01/03/2026	782934,08	17404,83	0,41	802,51	18207,34
18	01/06/2026	765529,25	17422,67	0,41	784,67	18207,34
19	01/09/2026	748106,58	17440,53	0,41	766,81	18207,34
20	01/12/2026	730666,05	17458,41	0,41	748,93	18207,34
21	01/03/2027	713207,64	17476,3	0,41	731,04	18207,34
22	01/06/2027	695731,34	17494,22	0,41	713,12	18207,34
23	01/09/2027	678237,12	17512,15	0,41	695,19	18207,34
24	01/12/2027	660724,97	17530,1	0,41	677,24	18207,34
25	01/03/2028	643194,87	17548,07	0,41	659,27	18207,34
26	01/06/2028	625646,8	17566,05	0,41	641,29	18207,34
27	01/09/2028	608080,75	17584,06	0,41	623,28	18207,34
28	01/12/2028	590496,69	17602,08	0,41	605,26	18207,34
29	01/03/2029	572894,61	17620,12	0,41	587,22	18207,34
30	01/06/2029	555274,49	17638,18	0,41	569,16	18207,34
31	01/09/2029	537636,31	17656,26	0,41	551,08	18207,34
32	01/12/2029	519980,05	17674,36	0,41	532,98	18207,34
33	01/03/2030	502305,69	17692,48	0,41	514,86	18207,34
34	01/06/2030	484613,21	17710,61	0,41	496,73	18207,34
35	01/09/2030	466902,6	17728,76	0,41	478,58	18207,34
36	01/12/2030	449173,84	17746,94	0,41	460,4	18207,34
37	01/03/2031	431426,9	17765,13	0,41	442,21	18207,34
38	01/06/2031	413661,77	17783,34	0,41	424	18207,34
39	01/09/2031	395878,43	17801,56	0,41	405,78	18207,34
40	01/12/2031	378076,87	17819,81	0,41	387,53	18207,34
41	01/03/2032	360257,06	17838,08	0,41	369,26	18207,34
42	01/06/2032	342418,98	17856,36	0,41	350,98	18207,34
43	01/09/2032	324562,62	17874,66	0,41	332,68	18207,34
44	01/12/2032	306687,96	17892,98	0,41	314,36	18207,34



45	01/03/2033	288794,98	17911,33	0,41	296,01	18207,34
46	01/06/2033	270883,65	17929,68	0,41	277,66	18207,34
47	01/09/2033	252953,97	17948,06	0,41	259,28	18207,34
48	01/12/2033	235005,91	17966,46	0,41	240,88	18207,34
49	01/03/2034	217039,45	17984,87	0,41	222,47	18207,34
50	01/06/2034	199054,58	18003,31	0,41	204,03	18207,34
51	01/09/2034	181051,27	18021,76	0,41	185,58	18207,34
52	01/12/2034	163029,51	18040,23	0,41	167,11	18207,34
53	01/03/2035	144989,28	18058,73	0,41	148,61	18207,34
54	01/06/2035	126930,55	18077,24	0,41	130,1	18207,34
55	01/09/2035	108853,31	18095,77	0,41	111,57	18207,34
56	01/12/2035	90757,54	18114,31	0,41	93,03	18207,34
57	01/03/2036	72643,23	18132,88	0,41	74,46	18207,34
58	01/06/2036	54510,35	18151,47	0,41	55,87	18207,34
59	01/09/2036	36358,88	18170,07	0,41	37,27	18207,34
60	01/12/2036	18188,81	18188,81	0,41	18,64	18207,45

L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette :

**BP 2018 :**

- ✓ Emprunt contracté 1 100 000 € - remb des annuités de la dette (capital + intérêts) 27 427€ = 1 072 573 €.

**BP 2019 :**

- ✓ Emprunt contracté 1 060 000 € - remb des annuités de la dette (capital + intérêts) 79 867 € = 980 133 €.

**BP 2020 :**

- ✓ Pas d'emprunt contracté. Le remboursement des annuités de la dette (capital + intérêts) 157 028 €.

**BP 2021 :**

- ✓ Emprunt contracté 1 059 000 € - remb des annuités de la dette (capital + intérêts) 159 354 € = 899 646 €.

**BP 2022 :**

- ✓ Emprunt contracté 521 385 € - remb des annuités de la dette (capital + intérêts) 231 759 € = 289 626 €.

L'encours de la dette sera porté à environ 3 182 000 €.en décembre 2022 avec le nouvel emprunt.

Ainsi pour le BP 2022, les annuités de la dette inscrites s'élèveraient à 231 759 € par an maximum. Le virement de la section de fonctionnement permet de financer, sans difficulté, ce montant.

Un nouvel emprunt est prévu, à ce jour, pour le BP 2022.

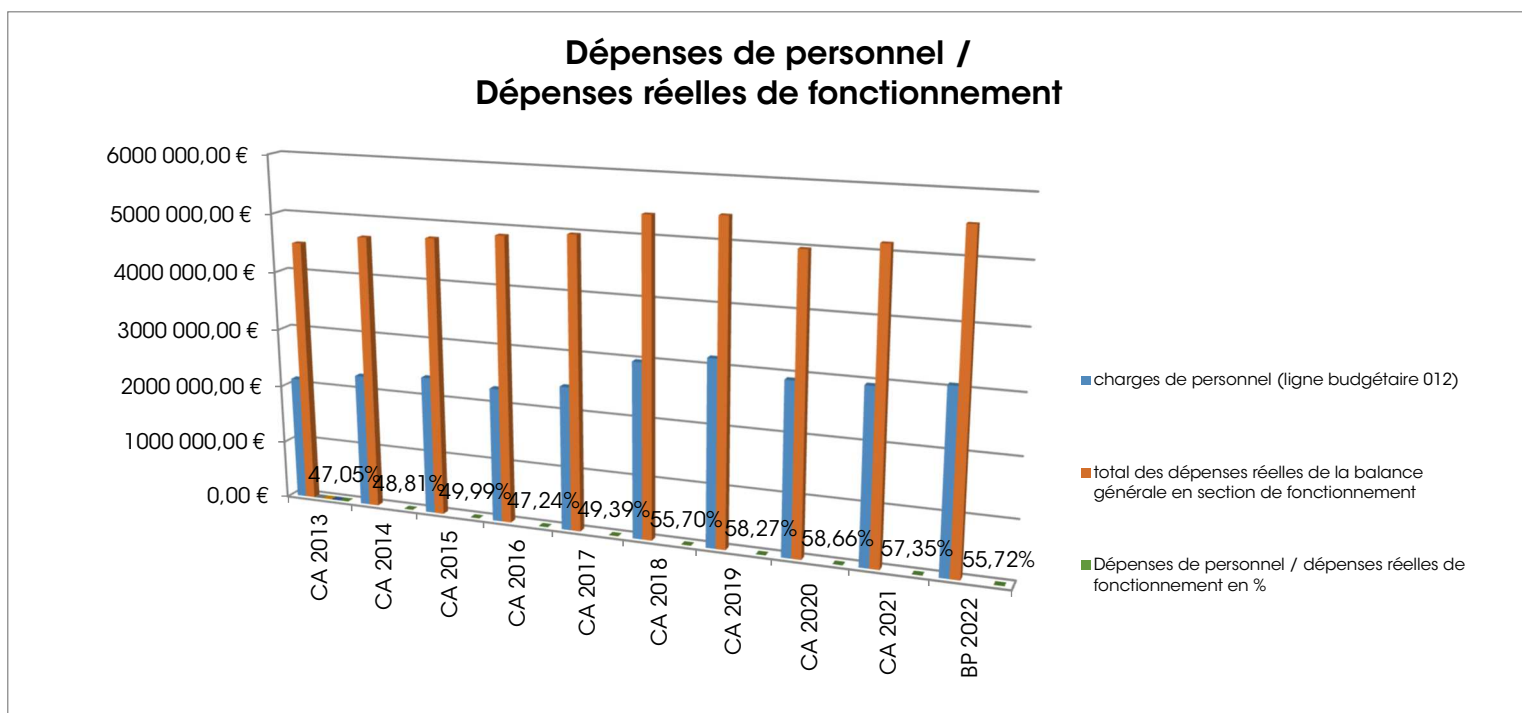
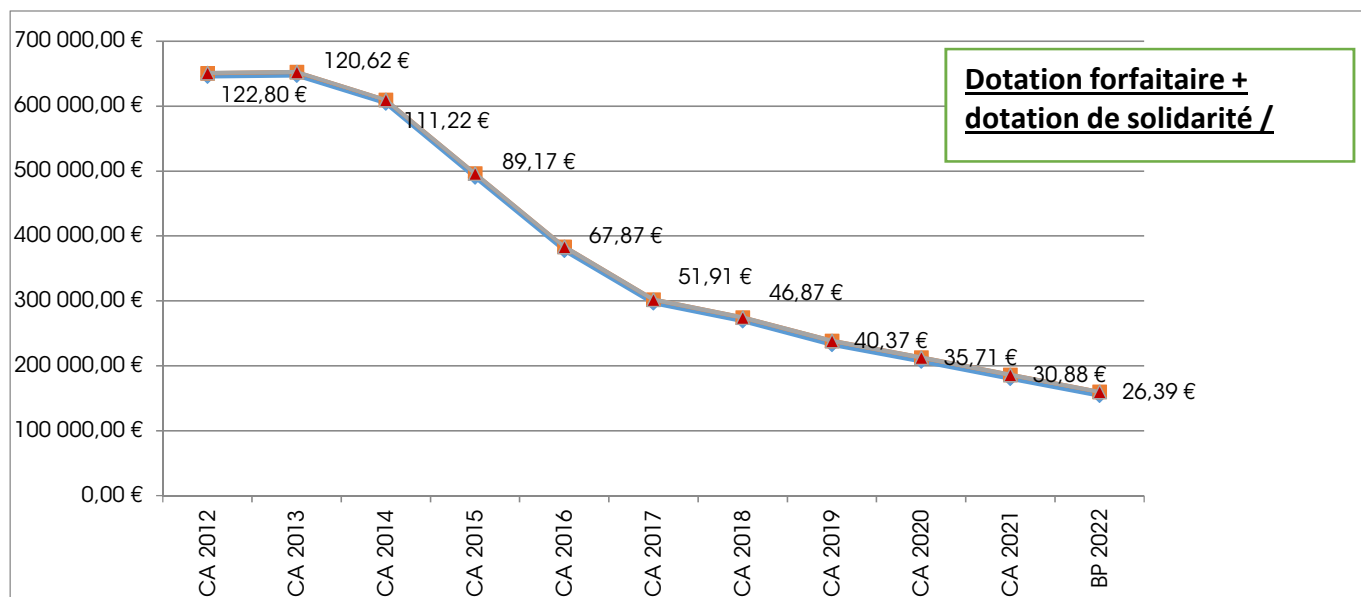
Il est à préciser que les budgets d'assainissement 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 ne contiennent pas d'emprunt.

La tendance sur 2012-2022 du ratio « Dotation forfaitaire + dotation de solidarité / Population » est à la baisse.

Cette baisse s'explique par la diminution du montant de la dotation forfaitaire depuis 2012.

Le gel des concours financiers de l'Etat de 2013 et la première vague de baisse de 2014, liée à la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques, ont amorcé ce déclin, confirmé en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

Pour 2022, la loi de finances prévoit une stagnation des dotations de l'Etat, mais une diminution pour la commune.



La tendance sur 2018-2022 du ratio « Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement » est stabilisée.

Ceci est le résultat d'une bonne maîtrise des dépenses de personnel.

En effet, les dépenses de personnel sont notamment contraintes par des mesures législatives et réglementaires (augmentation annuelle du SMIC, hausse des contributions employeurs à la CNRACL sur plusieurs années, ...) et aux avancements de carrière des agents.

### **3. Les grandes orientations pluriannuelles retenues**

Les grandes orientations pluriannuelles du mandat sont :

- ☑ La Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon poursuit le programme de la requalification de son centre bourg. Il permet :
  - ✓ de définir une nouvelle trame urbaine plus lisible, en prenant en compte les aspects historique, culturel et naturel (dont l'Ozon) .Une voirie de desserte entre la Place Flacher et la Rue Thomas Blanchet, répondant aux besoins en stationnements (résidentiel, pour les commerces et l'activité tertiaire) a été créée.
  - ✓ de répondre aux besoins en logements (30 % minimum de la surface de plancher en locatif social), en locaux commerciaux et de services,
  - ✓ de donner une image dynamique du centre-bourg,
  - ✓ de rendre accessible l'espace public.
  
- ☑ La Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon rend accessible ses bâtiments publics dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement. Elle a voté son Agenda d'Accessibilité Programmé conformément aux dispositions législatives et réglementaires. En effet, l'accessibilité est l'affaire de tous car elle concerne les personnes handicapées, mais également les personnes âgées, malades ou accidentées, les femmes en fin de grossesse et même les familles avec des poussettes, les voyageurs encombrés de bagages, etc. Ainsi, dans un objectif de concertation, une commission communale pour l'accessibilité (CCA) a été renouvelée en 2020. Des études sont prévues en report au BP 2022.
  
- ☑ La Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon poursuit la protection de son patrimoine environnemental à travers la réalisation d'un plan de gestion de la zone humide, les compétences sont transférées à la CCPO dans le cadre de la loi Gémapi puis au SMAAVO.
  
- ☑ La Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon, soucieuse de la qualité de service garantissant la protection de sa population, a apporté son soutien à la création d'un nouveau centre de secours par le SDMIS du Rhône permettant de couvrir les territoires de Saint-Symphorien-d'Ozon, de Sérézin-du-Rhône et Solaize. Il est situé entre Saint-Symphorien d'Ozon et Sérézin-du-Rhône. Les travaux sont achevés et les pompiers ont déménagé en novembre 2020.
  
- ☑ La ville a acheté en 2016 à la CCPO le Domaine Dupoizat. Des études ont été réalisées en 2017, l'architecte a été choisi et les travaux ont débuté à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019, ils ont été achevés en 2021. Le domaine Dupoizat accueille le centre de loisirs et la maison du patrimoine.



Le projet du Domaine Dupoizat a été le seul, dans le Département, à être retenu par la mission Bern pour la 2<sup>ème</sup> édition du loto du Patrimoine. La commune va bénéficier à ce titre d'une aide de 300 000 €, à laquelle s'ajouteront d'autres subventions et participations de mécènes.

- ☑ Construction d'un multi accueil avec l'augmentation du nombre de places. Le terrain a été acheté en 2017 par la commune. Les études ont été réalisées, les travaux ont débuté en 2020 et ont été achevés en 2021.
- ☑ Projet de la restructuration du groupe scolaire des Marais, les frais d'étude sont inscrits au budget 2021, les travaux sont prévus en 2022.
- ☑ D'ici la fin du mandat, des travaux de rénovation énergétique seront prévus.

#### **4. Projet de budget principal de la Commune : les perspectives d'orientations pour 2022**

##### **4.1. Les recettes de fonctionnement**

**Total : 6 621 175 €**

##### **4.1.1. Fiscalité**

En cohérence avec notre engagement de campagne et dans un contexte de forte pression fiscale, les taux communaux resteront inchangés en 2022 et cela depuis 2014, soit :

- ↪ Taxe d'habitation : 11,95 %.
- ↪ Taxe sur le foncier bâti : 15,76 %.
- ↪ Taxe sur le foncier non bâti: 47,11 %.

Les perspectives de recettes s'élèvent à 2,630 millions d'€.

##### **4.1.2. Concours de l'Etat**

Les concours de l'Etat, comme il a été exposé précédemment, ont vocation à diminuer en 2022 pour la commune.

Les dotations devraient correspondre aux montants suivants :

- ✓ Dotation forfaitaire : 90 000 €
- ✓ Dotation de Solidarité Rurale [DSR] : 64 000 €
- ✓ [47 343 € perçus en 2014, 50 673 € en 2015, 53 901 € en 2016, 57 816 € en 2017, 60 918 € en 2018, 60 517 € en 2019, 62 442 € en 2020 et 63 810 en 2021].
- ✓ Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources [FNGIR] : 8 370 €  
[9 068 € perçus en 2014, 8 370 € en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021].

### **4.1.3. Autres recettes**

Les autres recettes de fonctionnement proviennent pour l'essentiel :

- de l'attribution de compensation de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (1,97 millions d'€),
- des produits des services du domaine et ventes diverses (748 000 €),
- des autres produits de gestion courante : revenus des immeubles et produits divers de gestion courante (176 000. €),
- des droits de mutation (320 000 €),
- de la taxe communale sur la consommation finale de l'électricité (150 000 €),
- de la taxe sur les pylônes électriques (38 000 €),
- des remboursements des indemnités journalières de la CPAM ou de l'assureur (25 000 €),
- des compensations de l'Etat sur les taxes : (100 000 €).
- Des participations des autres organismes : (245 000 € principalement CAFAL)

## **4.2 Les dépenses de fonctionnement**

**Total : 6 621 175 €**

Dans ce contexte macroéconomique contraint et suite à la crise liée à la COVID 19, les collectivités territoriales doivent accroître leur effort en matière de dépenses de fonctionnement. Conscients de ces enjeux, nous avons entrepris un travail de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement en collaboration avec les services municipaux.

### **4.2.1. Zoom sur les dépenses de personnel (012)**

L'année 2018 a été marquée par le transfert de certains services du CCAS (le Centre de loisirs, le Multi accueil et le Relais d'assistance maternelle) à la Ville. Le budget 2019 tient compte de ces éléments et s'élève ainsi à 3,16 millions d'€, celui de 2020 à 2.92 millions d'€, celui de 2021 à 2 95 millions d'€ et celui de 2022 à 3.07 millions d'€.

Les dépenses de ménage de l'Espace Louise Labé sont basculées sur le budget du personnel, auparavant le ménage était réalisé par une entreprise. Les dépenses de ménage du Centre patrimonial et du du nouvel EAJE sont prévues également au BP 2022.

### **4.2.2. Subventions**

La Commune pérennisera en 2022 son soutien aux associations locales dans le cadre d'un partenariat. L'enveloppe consacrée aux subventions sera de 33 000 €, comme les autres années.

### 4.2.3. Autres dépenses de fonctionnement

Les marges de manœuvre dégagées par le fonctionnement de la collectivité sont toujours très limitées, dans la mesure où les postes budgétaires, notamment les achats de fournitures et de prestations de services, subissent une évolution résultant soit de la conjoncture économique, et en particulier la hausse des prix répercutée par les fournisseurs et prestataires de services, soit de décisions qui n'appartiennent pas aux collectivités mais qui leur sont imposées (rémunération des personnels) ou résultent de choix antérieurs entraînant des dépenses incompressibles (remboursement des emprunts).

Tous les chiffres mentionnés ci-dessous correspondent à un prévisionnel. Ils seront entérinés lors du vote du budget :

- 93 000 € : Voirie et réseaux divers.
- 32 500 € : aménagement du territoire et urbanisme.
- 168 000 € : patrimoine communal afin d'assurer l'entretien de nos bâtiments et d'en garantir la sécurité.
- 47 000 € : communication et démocratie participative.
- 133 500 € : cadre de vie et environnement dont 68 000 € à l'entretien des espaces verts de la Commune, 42 500 € divers contrats et 23 000 € au cadre de vie (cimetière, fleurissement et propreté du territoire communal).
- 155 500 € : vie culturelle comprenant notamment les archives, la bibliothèque municipale, l'Espace culturel Louise Labé et le cinéma y compris la surveillance du bâtiment Louise Labé et le nouveau Centre Patrimonial.
- 108 000 € : informatique.
- 1 928 133 € : finances comprenant notamment le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement 282 699 €, 241 000 € de Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale [FPIC], 97 000 € de contribution au SDMIS du Rhône, 23 000 € de remboursement des intérêts de la dette, eau 26 000 €, énergie électrique 165 000 €, gaz 85 000 €, assurances 17 000 €, frais affranchissement 18 000 €, frais de télécommunication 40 000 €, taxes foncières 30 000 €, dotations aux amortissements 815 000 € et divers.
- 3 258 000 € : ressources humaines et indemnités des élus.
- 68 400 € : animation afin d'offrir des manifestations de qualité à la population symphorinoise, dont la Foire, la Fête de la Musique et les fêtes de fin d'année.
- 40 500 € : dont 40 000 € de frais pour la convention utilisation piscine extérieure pour les écoles.
- 128 112 € : subvention à destination du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Symphorien-d'Ozon.
- 376 000 € : vie scolaire. Cette somme financera le Conseil Municipal des Enfants (CME), l'enseignement, les voyages scolaires, le spectacle de fin d'année, les classes découvertes, la garderie périscolaire, le restaurant scolaire, la participation au fonctionnement de l'école privée.
- 51 000 € : Centre de loisirs,
- 21 000 € : multi accueil.

## **4.3 La section d'investissement**

### **4.3.1 Dette**

#### **4.3.1.1 Emprunts**

Pour financer les projets importants et structurants de la commune, ont été contractés les emprunts suivants :

- 2018 : 1 100 000 €
- 2019 : 1 060 000 €
- 2021 : 1 059 000 € correspondant aux restes à réaliser 2020
- 2022 : prévision 521 385 €.

#### **4.3.1.2. Evolution de l'encours de la dette**

Quasi éteints en 2017, ces emprunts ont fait passer le ratio de l'encours de la dette de 191.84 € par habitant en 2018, 362,77 € en 2019, 336.94 € en 2020 et à 491.84 € en 2021.

Par comparaison avec les moyennes nationales en 2019, ce ratio s'élève, pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants à :

- 846 € pour l'ensemble des communes (ratio 2 ,3 fois supérieur à celui de notre commune).
- 1 017 € pour les communes membres d'une communauté de communes à taxe professionnelle unique (ratio 2,8 fois supérieur à celui de notre commune).

(Chiffres de l'observatoire des finances de la gestion publique locales).

Le niveau bas de cet encours préserve des marges de manœuvre importantes pour les prochaines années.

### **4.3.2. Recettes d'investissement**

Comme pour le fonctionnement, tous les chiffres mentionnés ci-dessous correspondent à un prévisionnel. Ils seront entérinés lors du vote du budget.

Les recettes d'investissement du budget s'élèvent à 4 949 600 € (y compris les restes à réaliser 2021, d'un montant de 663 400 €) et sont composées principalement :

↳ Subventions concernant des reports de 2021

Au titre de l'année 2022, les principales recettes d'investissement seront constituées :

↳ 282 699 € : le prélèvement de la section de fonctionnement.

↳ 815 000 € : les dotations aux amortissements.

↳ 572 509 € : l'affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

↳ 1 130 351€ : l'excédent d'investissement.

↳ 50 000 € : subvention de la Région pour le Domaine Dupoizat.

↳ 150 000 € : subvention de la Région pour le Multi accueil.

↳ 50 000 € : subvention de la Région pour la cours d'honneur.

↳ 190 000 € : subvention DETR pour le Groupe scolaire des Marais.

↳ 120 000 € : la taxe d'aménagement.

↳ du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), conséquence des investissements 2020, qui s'élèvera à un montant de 282 000 € en investissement et de 7 000 € en fonctionnement.

#### **4.3.3. Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement seront consacrées à la mise en œuvre des projets de l'équipe municipale dans le contexte budgétaire contraint préalablement exposé.

Les dépenses d'investissement du budget s'élèvent à 4 949 600 € (y compris les restes à réaliser 2021 d'un montant de 1 540 000 € et les dépenses nouvelles 2021 d'un montant de 3 409 600 €) et sont composées principalement :

Voiries et réseaux divers : 31 000 €

Les principaux projets sont :

- Réfection feux tricolore Schuman/route d'Heyrieux/ route de Corbas : 12 000 €.
- Création enrobé chemin tennis : 10 000 €.
- Réhabilitation de poteau incendie 3ème partie : 7 400 €.

Le cadre de vie et environnement : 61 300 €

Les principaux projets sont :

- Réfection passerelle chemin piéton Louise Labé : 40 000 €.

Espaces verts : 58 500 €

Les principaux projets sont :

- Réfection des chemins ruraux : 25 000 €.
- Plantation d'arbres école primaire parc : 15 000 €.

L'aménagement du territoire et l'urbanisme : 158 000 €

Les principaux projets en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme retenus pour 2022 sont :

- Subventions pour création de logements sociaux : 80 000 €.
- Subvention pour opérations façades : 20 000 €.
- Extension réseaux : 40 000 €.

Le patrimoine : 2 629 000 €

Les principaux projets en matière de patrimoine retenus pour 2022 :

- La mise en conformité des bâtiments : 20 000 €.
- Etudes GS des Marais : 500 000 €.
- Défibrillateurs dernière tranche : 15 000 €.
- Alarme incendie mairie à remplacer : 15 000 €.
- Aménagement vestiaires football : 10 000 €.
- Travaux restaurant scolaire GS Marais : 2 000 000 €.

La vie culturelle : 20 600 €

- Consolidation et restauration de la peinture murale de la chapelle des Mariniers : 5 000 €.
- Autel de l'église (fin des travaux) : 5 000 €.
- Rayonnage bibliothèque : 7 000 €
- Matériel scénique Louise Labé : 3 600 €

☑ Les Finances : 344 000 €

- Le remboursement du capital de la dette pour 210 000 €.
- Opérations d'ordres budgétaires.

☑ Pour l'informatique : 53 500 €

- Evolution du logiciel cimetière : 6 200 €
- Rénovation du réseau informatique école du Parc : 15 000 €
- Rénovation du réseau informatique école des Marais: 15 000 €

☑ La vie scolaire : 7 600 €

Les dépenses informatiques des écoles sont intégrées dans le budget informatique.

## **5 Projet de budget annexe de la Commune - Assainissement collectif : les perspectives d'orientations pour 2022**

### **5.1 La section de fonctionnement**

#### **5.1.1. Les recettes**

Les recettes de fonctionnement du budget Assainissement s'élèvent à 345 100 € et sont composées principalement :

- des redevances assainissement, soit 325 000 € (redevances assainissement Commune et celles collectées pour le compte du SMAAVO et de la COURLY) ;
- des participations pour raccordement à l'égout et des participations assainissement collectif pour 15 000 €.
- aux amortissements de subvention pour environ 4 100 €.

#### **5.1.2. Les dépenses**

Les dépenses de fonctionnement du budget Assainissement s'élèvent à 345 100 €.

- Les dépenses à caractère général représentent 177 000 €, dont 121 000 € pour le reversement au SMAAVO et à la COURLY des taxes d'assainissement collectées pour leur compte (cette dépense s'équilibre en partie par une recette en fonctionnement).
- Le virement à la section d'investissement représente environ 106 000 €.
- Les dotations aux amortissements, qui constituent également des recettes d'investissement, s'élèveront à environ 38 000 €.
- 5 000 € de dépenses imprévues seront inscrites en dépenses de fonctionnement.
- Environ 18 000 € seront consacrés à diverses dépenses de fonctionnement (charges diverses de gestion courante essentiellement et titres annulés sur exercice antérieur).

## **5.2 La section d'investissement**

### **5.2.1. Les recettes**

Les recettes d'investissement du budget Assainissement s'élèvent à 884 564€ :

- ✓ le virement à la section d'exploitation de 2021 soit environ 106 000 €,
- ✓ de l'excédent d'investissement d'un montant d'environ 485 551€,
- ✓ des dotations aux amortissements pour environ 38 000 €,
- ✓ l'affectation du résultat de fonctionnement au compte 1068 : 121 912 €.
- ✓ Subvention de l'Etat : 133 000 €

### **5.2.2. Les dépenses**

Les dépenses d'investissement du budget Assainissement 2022 s'élèvent à 884 563 €, y compris les restes à réaliser 2021 (469 900 €).

Les dépenses nouvelles d'investissement seront consacrées notamment :

- à la réalisation du réseau assainissement préconisée après études pour près de 57 000 €,
- à la réalisation de travaux divers pour environ 288 500 €,
- frais d'étude pour environ 65 000 €,
- aux amortissements de subvention pour environ 4 100 €.

La commune n'a aucun emprunt sur le budget assainissement.

Le Maire,  
Pierre BALLELIO